

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

DOCUMENT NO : CE 13-14/ 18

PROCÈS-VERBAL

Québec, le 3 février 2014
École secondaire Vanier
700, boul. Wilfrid-Hamel, Québec (Qc) G1M 2P9

Sont présents : M^{me} Valérie Bélanger M. Jacques Gingras
M^{me} Nathalie Côté M. Shawn Mac Farlane
M^{me} Suzanne Marseille M. Martin Ouellet
M^{me} My Hien Trang M. Dany Roux
M^{me} Sylvie Tremblay M. Samuel Wagner
M^{me} Marjolaine Trudel

Est absente : M^{me} Geneviève Maheux
M^{me} Sylvie Morin-Naud
M^{me} Lucie Tremblay

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 10. M. Dany Roux s'assure qu'il y a quorum. M^{me} Nathalie Côté, présidente, fait office de secrétaire en l'absence de M^{me} Lucie Tremblay.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M^{me} Suzanne Marseille et appuyée par M. Shawn Mac Farlane avec l'ajout suivant :

Au point 14 Questions diverses :

- a) Représentant de la communauté au conseil d'établissement

2013-2014-18

La proposition est approuvée à l'unanimité.

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 9 décembre 2013

L'adoption du procès-verbal du 9 décembre 2013 est proposée par M. Shawn Mac Farlane et appuyée par M^{me} Geneviève Maheux.

2013-2014-19

La proposition est approuvée à l'unanimité.

4. Suivi au procès-verbal du 9 décembre 2013

Le projet TIC avance et d'autres développements suivront lors de la prochaine rencontre.

5. Mot du public

Il n'y a pas de mot du public.

6. Mot de la présidente

M^{me} Côté souhaite une bonne année 2014 et la bienvenue à tous les membres.

7. Mot du représentant au comité de parents

M^{me} Côté résume les rencontres qui ont eu lieu les 18 décembre 2013 et 29 janvier 2014 relatant les éléments adoptés et les consultations en cours.

8. Budget 2013-2014

M^{me} Isabelle Boulianne, agente de bureau classe principale, explique les détails du budget et mentionne que notre situation financière semble sous contrôle à ce moment-ci et laisse présager un bilan qui devrait s'approcher de l'équilibre.

L'acceptation du budget 2013-2014 est proposée par M^{me} Sylvie Tremblay et appuyée par M^{me} Marjolaine Trudel.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

9. Sorties éducatives

M. Dany Roux présente les sorties éducatives 81 à 114 et 47B.

L'acceptation des sorties éducatives est proposée par M. Martin Ouellet et appuyée par M^{me} Suzanne Marseille.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

10. Règles triennales de répartition des ressources financières

M. Roux présente les règles triennales de répartition des ressources financières.

L'acceptation des règles triennales de répartition des ressources financières est proposée par M. Samuel Wagner et appuyée par M^{me} My Hien Trang.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

11. Profil de compétences d'un directeur d'établissement

Les membres du conseil d'établissement reconduisent le profil de compétences d'un directeur d'établissement.

L'acceptation du profil de compétences d'un directeur d'établissement est proposée par M^{me} Valérie Bélanger et appuyée par M. Martin Ouellet.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

12. Remise des bulletins de 2^e étape

La remise des bulletins de 2^e étape sera le jeudi 27 février de 18 h à 20 h.

13. Inscriptions 2014-2015

La période officielle des inscriptions 2014-2015 au secondaire sera du 10 au 14 mars 2014.

14. Questions diverses :

a) Représentant de la communauté au conseil d'établissement

M. Ouellet explique et conteste le fait que M. Jacques Gingras fasse partie du conseil d'établissement (CÉ). Le directeur mentionne que le secrétaire général de la commission scolaire lui a transmis l'information qu'aux yeux de la LIP (loi sur l'instruction publique) monsieur Gingras n'était pas un employé de la commission scolaire et était par le fait même légitimé d'être présent au conseil d'établissement en tant que représentant de la communauté.

Les membres du CÉ sont d'accord pour procéder à un vote secret. « Est-ce que nous considérons éligible le membre de la communauté au CÉ? »

Avant la tenue du vote, le directeur mentionne que le secrétaire général l'a également informé que le CÉ n'a pas le pouvoir de destituer un de ses membres, que la LIP ne prévoyait rien à cet effet. Il exprime sa crainte que le CÉ se place dans une situation d'illégalité en procédant à un tel vote.

Le vote est tenu et la majorité l'a emporté. Le verdict est NON.

La présidente, M^{me} Nathalie Côté, remercie M. Jacques Gingras de son implication durant toutes ces années et souligne sa désolation face au résultat.

15. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 20 h 40 par M. Shawn Mac Farlane et appuyé par M^{me} Suzanne Marseille, que la séance soit levée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.